

Jeunes
Adultes
Mid-amateurs
Seniors

COUPE DE LA LIGUE INDIVIDUELLE MESSIEURS ET DAMES

8/9 OCTOBRE
MONTPENSIER

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses, français ou étrangers, licenciés en Auvergne, qui répondent aux conditions suivantes :

Séries	MESSIEURS		DAMES	
	Quota	Index requis	Quota	Index requis
Toutes Catégories	16	< 11,5	8	< 15,5
Mid-amateurs *	16	< 15,5	8	< 18,5
Seniors **	16	< 18,5	8	< 21,5
Pro Mixte	8			

Les joueurs sont retenus dans l'ordre suivant:

- les 4 premiers messieurs et les 2 premières dames de chaque série du Championnat d'Auvergne individuel.
- par ordre d'index dans chaque série

Un(e) joueur(euse) de catégorie mid-amateurs ou seniors doit préciser au moment de l'inscription la série dans laquelle il ou elle souhaite concourir. Le club organisateur qui n'a pas de représentant dans une catégorie bénéficie d'une invitation.

* Une dame est mid-amateur le lendemain de la date anniversaire de ses 30 ans, un homme est mid-amateur le lendemain de la date anniversaire de ses 35 ans.

** Une dame est Senior le lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans, un homme est Senior le lendemain de la date anniversaire de ses 55 ans.

FORME DE JEU

MATCH-PLAY/BRUT/18 Trous

Aucun match ne pourra être partagé: les adversaires continueront à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

Déroulement de l'épreuve:

	Messieurs			Dames			Pros Mixte
	Ttes Catégories	Mid-amateurs	Seniors	Ttes Catégories	Mid-amateurs	Seniors	
Samedi 8 octobre	1/8 Finales						
	1/4 finales			1/4 finales			1/4 finales
Dimanche 9 octobre	1/2 finales			1/2 finales			1/2 finales
	finales et petites finales			finales et petites finales			finales et petites finales

ENGAGEMENTS

L'inscription se fera avec le « formulaire d'inscription à une épreuve individuelle de la Ligue », et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le lundi 3 octobre**, accompagnée du droit d'inscription de 20€. **Les joueurs qualifiés du Championnat d'Auvergne Individuel sont exonérés du droit d'inscription.**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la Ligue et de l'arbitre désigné.

PRIX ET RECOMPENSES

Trophée remis par la Ligue de Golf Auvergne à chaque vainqueur.
Souvenir offert aux 2èmes et 3èmes.